Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260205-2026_053-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	52
Présents :	46
Votants :	52
Secrétaire de séance :	Elina VANDENBROUCKE

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Martine PRIMA, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Denez DUIGOU, Jérôme LE BIGAUT
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Isabelle MOIGN, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Pascale DOUINEAU, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Manuel POTTIER, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Leslie COLLINS, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Robert RAOUL, Hélène LE BOURHIS
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Anne MARECHAL (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Yanig MOELO (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
Yanig MOELO (MOELAN) a donné pouvoir à Christelle FENEON (MOELAN)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260205-2026_053-DE

DCC2026-053

VIE COURANTE
18- ADMINISTRATION GENERALE

Autorisation de cession du téléphone au Président de Quimperlé Communauté en fin de mandat

Dans le cadre du mandat communautaire 2020-2026, Quimperlé Communauté a acquis un téléphone pour équiper le Président de la Communauté.

La fin du mandat étant prévue en avril 2026, il est proposé aux élus d'autoriser la cession du téléphone portable au Président.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.3212-3 et L.2122-22, une collectivité peut procéder à la cession de biens mobiliers relevant de son domaine privé, à condition que cette cession soit encadrée par une délibération et qu'elle respecte les principes de transparence et de valorisation.

Conditions de cession :

- Modèle : iPhone 13
- Année d'acquisition : 2023
- Prix d'achat : 1.193€ TTC
- Prix de revente proposé : 250 € TTC
- Bénéficiaire :
  - Priorité : Président de Quimperlé Communauté
- État du matériel : vendu sans garantie et en l'état.

Modalités pratiques :

- La cession sera réalisée à titre onéreux, par encaissement auprès de la régie de recettes ou du comptable public.
- Le matériel sera retiré de l'inventaire et du patrimoine de la collectivité

Ne participe pas au vote : Sébastien MIOSSEC

ADOPTÉ par :
50 voix POUR

1 voix CONTRE
QUIMPERLE : Eric SAINTILAN

L'assemblée délibérante est invitée à :

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260205-2026_053-DE

- AUTORISER la cession du téléphone portable du Président à ce dernier, dans les conditions précitées.

L'assemblée délibérante est invitée à :
- AUTORISE la cession du téléphone portable du Président à ce dernier, dans les conditions précitées.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Sébastien MIOSSEC